

Tendances de la production agricole : secteur animal

Dernière mise à jour : 22 juin 2022

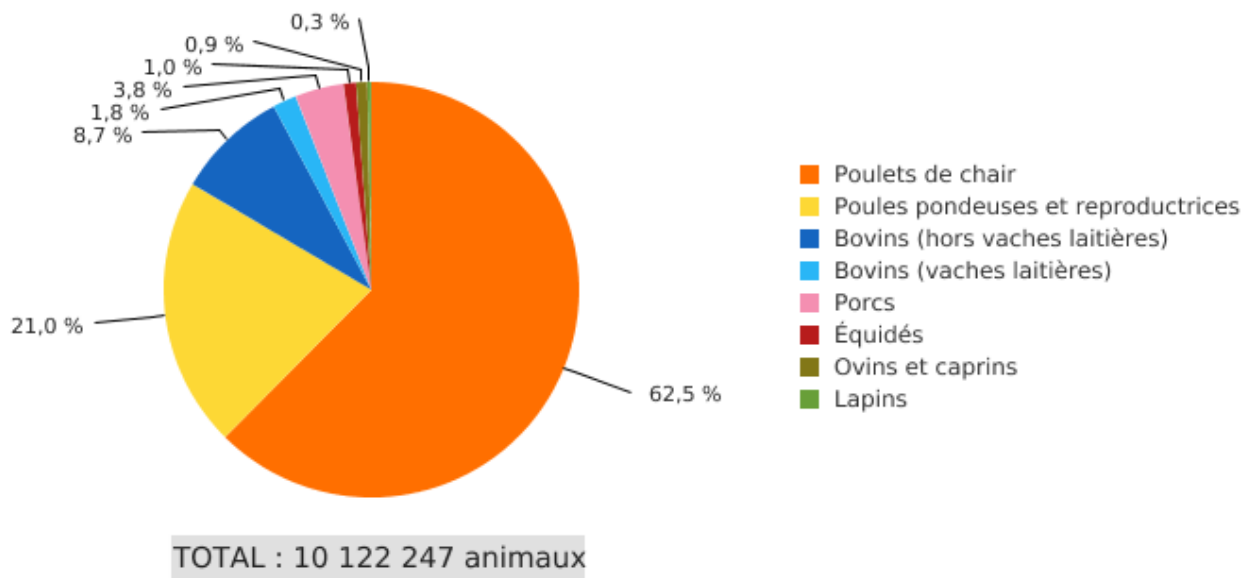
🔍 Évaluation de l'état non réalisable et évaluation de la tendance non réalisable

L'élevage occupe une place importante dans le paysage agricole wallon. Les pressions et impacts sur l'environnement (production d'effluents organiques, émissions de gaz à effet de serre et de substances acidifiantes, rejets d'eaux usées, contamination fécale des cours d'eau, odeurs...) dépendent notamment du niveau d'intensification de la production, des pratiques agricoles et des mesures de gestion éventuellement mises en place.

Moins de bovins mais plus de poulets et poules, de porcs et d'équidés

En 2020, 83,5 % des 10 122 247 animaux d'élevage recensés en Wallonie étaient des poulets et poules, 10,6 % des bovins, 3,8 % des porcs et 1,0 % des équidés^[1].

Cheptels en Wallonie (nombre d'animaux, 2020)



REEW – Sources : Statbel (Office belge de statistique) ; SPW ARNE - DEMNA ; Confédération belge du cheval (traitements SPW ARNE - DEMNA)

© SPW - 2022

Entre 1990 et 2020, le cheptel de poulets et poules a été multiplié par 7,6, passant d'environ 1 110 000 animaux à près de 8 452 000 animaux. Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution, en particulier la recherche par les agriculteurs/éleveurs d'une diversification des sources de revenus et la demande croissante de viande blanche de la part des consommateurs, toutes deux accentuées dans la seconde moitié des années '90 par la crise de la vache folle^[2]. À noter que la crise de la dioxine^[3] révélée fin mai 1999 n'a pas impacté la taille du cheptel de poulets et poules à la date de recensement (15/05). Le nombre de poulets et poules en élevage "bio" est passé de 502 510 en 2003^[4] (11 % du cheptel total de poulets et poules) à 4 402 991 en 2020 (52 % du cheptel total de poulets et poules).

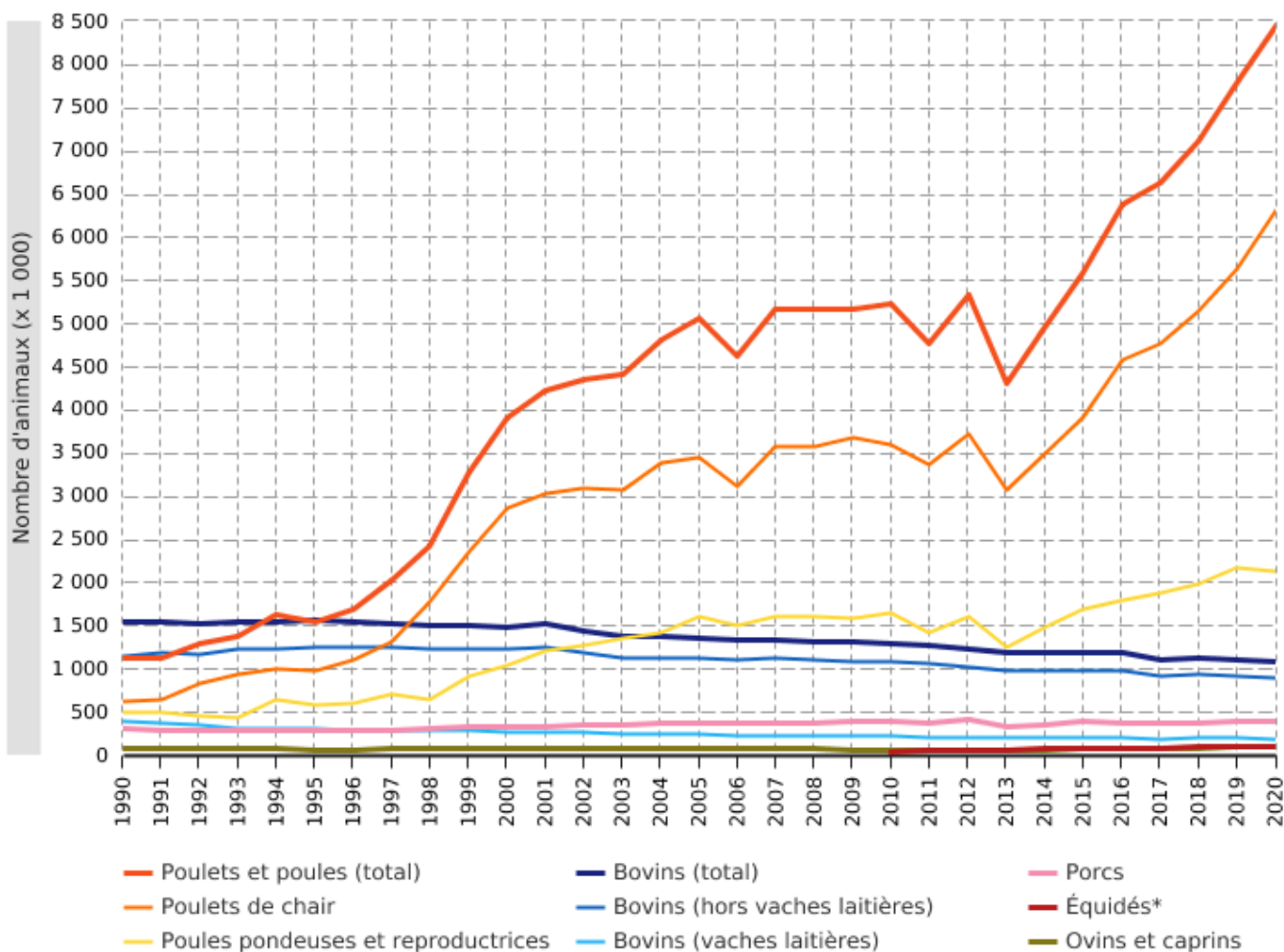
Sur la période 1990 - 2001, le cheptel bovin est resté relativement stable, totalisant environ 1 500 000 animaux. Sur la période 2001 - 2020, il a diminué de 29 %. En 2020, il comptait près de 1 069 000 animaux, dont 17 % de vaches laitières. Pour ces dernières, la baisse fut régulière sur l'ensemble de la période 1990 - 2020. Elle a principalement résulté de l'instauration des quotas laitiers, de la hausse de productivité des animaux et des incertitudes sur le marché du lait (suppression progressive des quotas jusqu'à leur disparition le 31/03/2015 et fluctuation du prix du lait

sur le marché mondial). Le cheptel bovin viandeux a quant à lui été pénalisé par la crise de la vache folle, qui a provoqué un effondrement des ventes de viande bovine dès 2001 ainsi qu'un report partiel de la consommation sur la viande de porc et de volaille. D'autres facteurs (évolution des habitudes alimentaires, sensibilisation au bien-être animal...) ont pu contribuer ensuite à la baisse régulière de la consommation de viande bovine (- 27 % entre 2005 et 2017 en Belgique)^[5], favorisant elle-même une diminution du cheptel. Le nombre de bovins en élevage "bio" est passé de 30 270 en 2003 (2 % du cheptel bovin total) à 106 079 en 2020 (10 % du cheptel bovin total).

Entre 1990 et 2020, le cheptel de porcs a globalement augmenté (+ 26 %), passant de près de 305 000 animaux à un peu plus de 385 000 animaux. Il a connu une augmentation un peu plus soutenue entre 1997 et 2012 (+ 47 %), suivie d'une baisse en 2013 (- 20 %). Celle-ci est probablement un artefact lié à la méthodologie de suivi du nombre de porcs par exploitation ; elle ne s'explique ni par une baisse de rentabilité du secteur ni par une crise sanitaire. Le nombre de porcs en élevage "bio" est passé de 5 056 en 2003 (1 % du cheptel total de porcs) à 11 667 en 2020 (3 % du cheptel total de porcs).

Sur la période 2010 - 2020^[6], le cheptel équin a été multiplié par 2,3 pour atteindre plus de 96 000 animaux. Cette augmentation est en partie liée à des progrès réalisés dans l'encodage des équidés, encore incomplet malgré son obligation depuis 2006 à 2008 selon les catégories d'animaux.

Principaux cheptels en Wallonie




* Pas de statistiques centralisées avant 2010

REEW – Sources : Statbel (Office belge de statistique) ; SPW ARNE - DEMNA ; Confédération

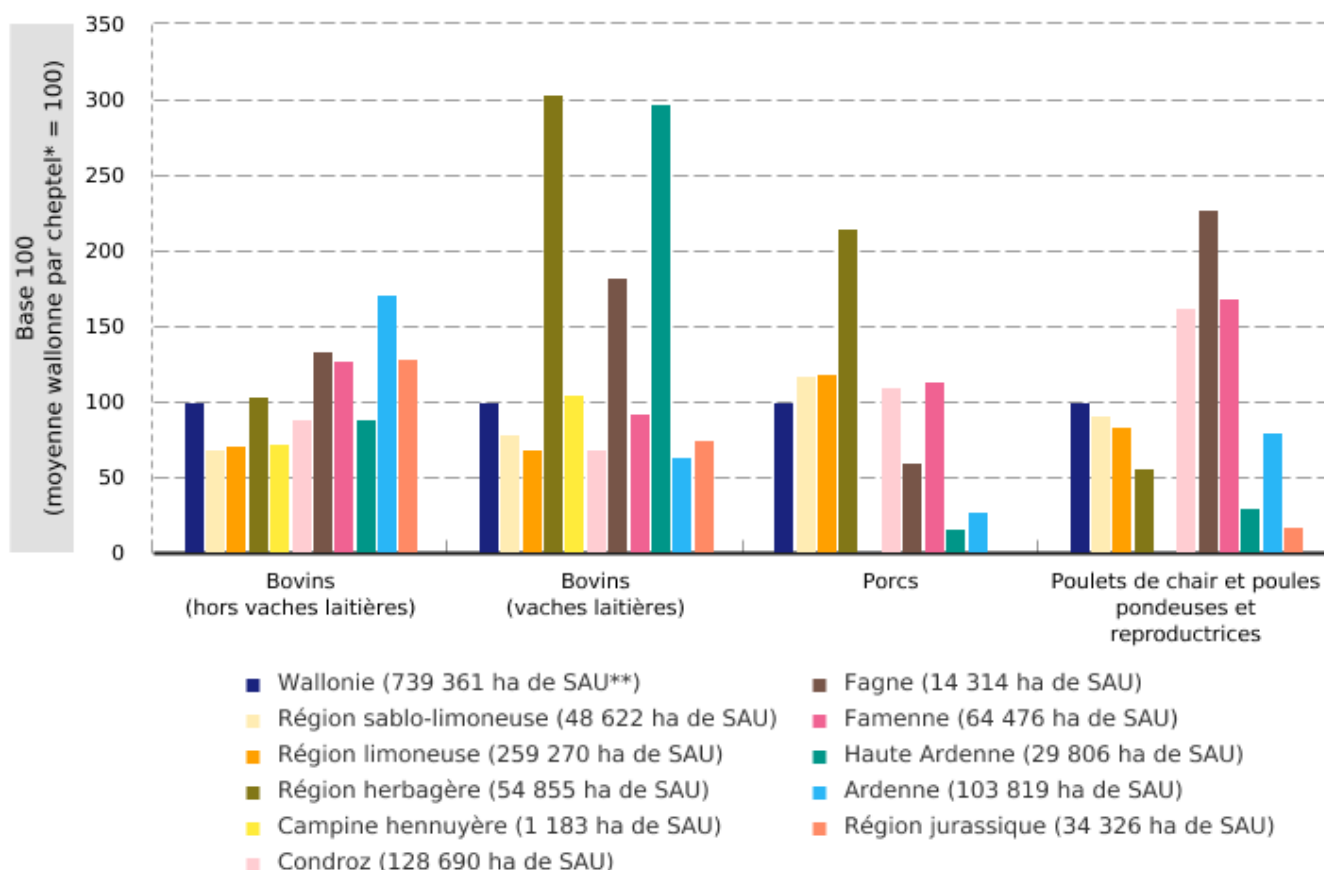
belge du cheval (traitements SPW ARNE - DEMNA)

© SPW - 2022

Des spécialisations sous-régionales

L'élevage est présent dans toutes les régions agricoles wallonnes , avec des spécialisations liées notamment au potentiel agronomique des terres agricoles. La comparaison des densités des principaux cheptels des régions agricoles aux moyennes calculées pour l'ensemble de la Wallonie permet de mettre en évidence les spécialisations suivantes pour l'année 2020 : (i) la production de viande bovine en Fagne, Famenne, Ardenne et Région jurassique, (ii) la production de lait en Région herbagère, Fagne et Haute Ardenne, (iii) l'élevage de porcs en Région herbagère, (iv) l'élevage de poulets et poules dans le Condroz, en Fagne et Famenne.

Densité relative des principaux cheptels selon les régions agricoles de Wallonie (2020)



* Moyenne wallonne par cheptel :

- Bovins (hors vaches laitières) : 11,8 animaux/10 ha de SAU**
- Bovins (vaches laitières) : 2,6 animaux/10 ha de SAU
- Porcs : 5,2 animaux/10 ha de SAU
- Poules pondeuses et reproductrices et poulets de chair : 114,8 animaux/10 ha de SAU

** Superficie agricole utilisée

REEW – Source : Statbel (Office belge de statistique) (traitements SPW ARNE - DEMNA)

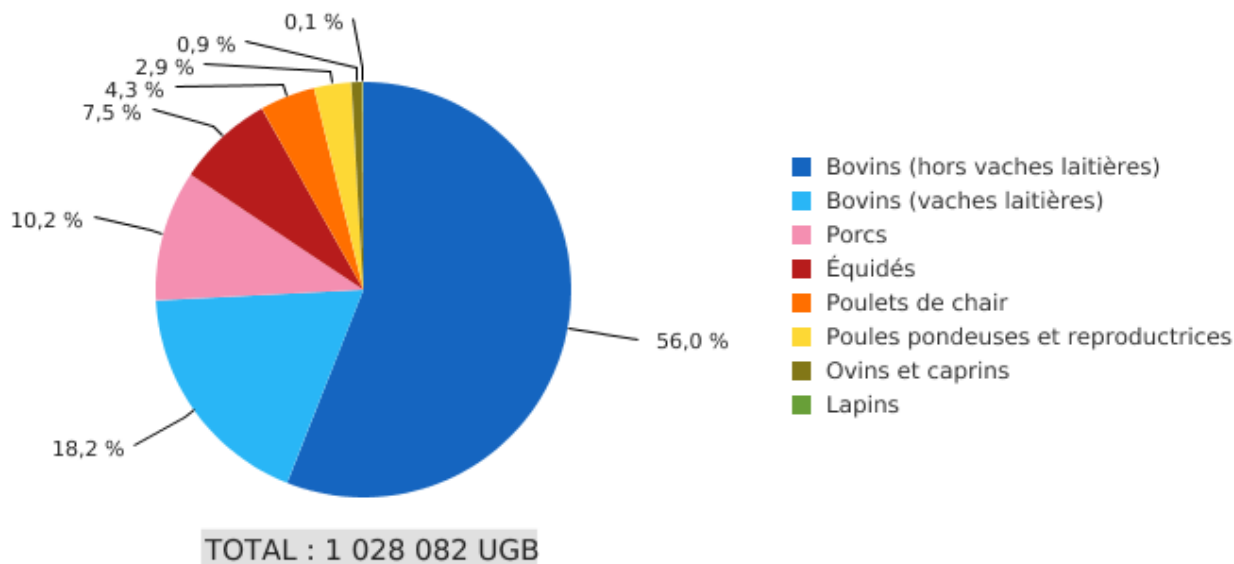
© SPW - 2022

En termes de besoins alimentaires, les bovins dominent

En termes d'unités gros bétail (UGB)^[7], en 2020, le cheptel bovin dominait largement avec 74,2 % des UGB totalisées pour les animaux d'élevage recensés en Wallonie. Il était suivi par le cheptel de porcs (10,2 % des UGB totalisées), le cheptel équin (7,5 % des UGB totalisées) et les poulets et poules

(7,2 % des UGB totalisées). À titre de comparaison, 49 % des UGB que comptait l'UE-28 en 2016^[8] étaient attribués aux bovins, 25 % aux porcs et 16 % aux poulets et poules^(b).

Cheptels en Wallonie (UGB*, 2020)




* Unité gros bétail. Les UGB permettent de comparer les animaux entre eux, initialement du point de vue de leurs besoins alimentaires et, par extension et en les rapportant à une superficie donnée, du point de vue de certaines pressions exercées sur l'environnement (consommation de la ressource "sol" pour la production d'aliments et production de lisier en particulier). La conversion en UGB permet également d'agrèger des données de cheptels différents.

REEW – Sources : Statbel (Office belge de statistique) ; SPW ARNE - DEMNA ; Confédération belge du cheval (traitements SPW ARNE - DEMNA)

© SPW - 2022

Une densité du bétail plus élevée que la moyenne européenne, mais en baisse

L'indice de densité du bétail, calculé par le rapport du nombre total d'UGB (bovins, porcs, ovins, caprins, équidés, poulets, poules, lapins) à la superficie agricole utilisée (SAU)^(b), est considéré comme un indicateur de pressions exercées par l'élevage sur l'environnement^[9]. Il valait 1,4 UGB/ha de SAU pour la Wallonie en 2020. Cet indice a baissé de 11 % entre 2000 et 2020. À titre de comparaison, il valait 0,8 UGB/ha de SAU pour l'UE-28 en 2016^(b). La même année, les Pays-Bas présentaient la valeur la plus élevée avec 3,8 UGB/ha de SAU, suivis par Malte et la Belgique avec 2,9 et 2,8 UGB/ha de SAU^[10] respectivement^(b).

L'indice de densité du bétail pâturant, calculé par le rapport du nombre d'UGB des espèces pâturantes (bovins, ovins, caprins et équidés) à la superficie fourragère (terres arables affectées à la production fourragère et prairies permanentes) et considéré comme un indicateur de pressions exercées sur ces superficies, était quant à lui estimé à 2,1 UGB/ha de superficies fourragères pour la Wallonie en 2020. Il valait 1,0 UGB/ha de superficies fourragères pour l'UE-28 en 2016^(b). Pour réduire ces pressions à l'échelle de l'exploitation agricole, la méthode agro-environnementale et climatique (MAEC)  "Autonomie fourragère" prévoit l'octroi d'une prime aux exploitants qui produisent eux-mêmes les aliments nécessaires au bétail (herbe et cultures fourragères), à condition notamment de respecter une densité de bétail de 0,6 à 1,4 UGB/ha de superficie sous herbe et/ou dédiée aux cultures fourragères^[11].

À noter que les indices de densité du bétail varient selon les régions agricoles de Wallonie [[En savoir plus](#)].

[1] Contrairement aux autres cheptels, les équidés en Wallonie sont majoritairement élevés pour des activités sportives et de loisirs, rarement à des fins de production agricole : en 2020, ils comptaient pour 0,0001 % des animaux abattus pour la consommation de viande. D'un point de vue environnemental, il est malgré tout justifié de les considérer ici au même titre que les autres cheptels.

[2] Crise sanitaire, politique et économique consécutive à l'épizootie d'encéphalite spongiforme bovine ayant frappé principalement le Royaume-Uni entre la fin des années '80 et le début des années 2000. Cette crise était aggravée par le risque de transmission de la maladie à l'homme sous la forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, par consommation de certains produits carnés.

[3] Crise sanitaire, politique et économique consécutive à la contamination début 1999, en Belgique essentiellement, de viande porcine, de viande de volaille et d'œufs par des polychlorobiphényles (PCBs) et dioxines provenant d'huiles minérales usagées utilisées frauduleusement pour la fabrication de graisses destinées à la production d'aliments pour animaux.

[4] Année des premières statistiques consolidées^(a)

[5] La consommation humaine apparente de viande bovine et de veau est passée de 13,8 kg/hab en 2005 à 10,0 kg/hab en 2017. Pour la période 2017 - 2020, cette tendance à la baisse n'est plus observée. La consommation apparente correspond à la quantité de viande mise sur le marché national (production + importations - exportations, selon les bilans d'approvisionnement de Statbel (Office belge de statistique)). Elle est utilisée faute de données annuelles sur la consommation effective de la population.

[6] Pas de statistiques centralisées avant 2010

[7] Unités permettant de comparer les animaux entre eux, initialement du point de vue de leurs besoins alimentaires et, par extension et en les rapportant à une superficie donnée, du point de vue de certaines pressions exercées sur l'environnement (consommation de la ressource "sol" pour la production d'aliments et production de lisier en particulier). La conversion en UGB permet également d'agrèger des données de cheptels différents. Une vache de 600 kg produisant 3 000 kg de lait par an équivaut à 1 UGB, une truie reproductrice de plus de 50 kg équivaut à 0,5 UGB, tandis qu'une poule pondeuse équivaut à 0,014 UGB.

[8] Dernière année disponible à la date de mise à jour (nouvelles données annoncées pour fin 2022)

[9] Ces pressions dépendent cependant aussi d'autres facteurs tels que le type d'exploitation (mixte, d'élevage exclusivement, hors sol ou basé sur le pâturage...), les modalités d'exploitation des prairies, le recours plus ou moins important à des aliments achetés, les mesures de gestion des nuisances environnementales éventuellement mises en place... Un accroissement de l'indice de densité du bétail ne se traduit donc pas forcément par des dommages environnementaux.

[10] L'indice de densité du bétail atteint des valeurs très élevées en Flandre, en raison notamment de l'importance de l'élevage hors sol : 6,3 UGB/ha en Flandre occidentale, 6,0 UGB/ha dans la province d'Anvers et 3,7 UGB/ha en Flandre orientale en 2016^(b).

[11] Pour plus d'information, consulter la page internet "Autonomie fourragère" du site de Natagriwal [↗](#). Le calcul de la densité de bétail dans le cadre de la MAEC n'est pas identique à celui de l'indice de densité de bétail selon Eurostat, le premier ne tenant pas compte des équidés.

Évaluation

❓ Évaluation de l'état non réalisable et évaluation de la tendance non réalisable

État : Évaluation non réalisable

- Pas de référentiel à l'échelle régionale
- À titre indicatif, à l'échelle de l'exploitation agricole, la méthode agro-environnementale et climatique (MAEC) "Autonomie fourragère" prévoit l'octroi d'une prime conditionnée notamment au respect d'une densité de bétail de 0,6 à 1,4 UGB/ha de superficie sous herbe et/ou dédiée aux cultures fourragères.
- En 2020, à l'échelle de la Wallonie, l'indice de densité du bétail pâturant s'élevait à 2,1 UGB/ha de superficies fourragères. Il variait selon les régions agricoles entre 1,5 et 2,7 UGB/ha de superficies fourragères. En 2016, la moyenne de cet indice pour l'UE-28 s'élevait à 1,0 UGB/ha de superficies fourragères.

Tendance : Évaluation non réalisable

L'indice de densité du bétail a baissé de 11 % en Wallonie entre 2000 et 2020. Cette évolution n'est pas directement interprétable en termes d'impacts sur l'environnement étant donné l'intervention de multiples facteurs (type d'élevage, modalités d'exploitation des prairies, recours plus ou moins important à des aliments achetés, mesures de gestion des nuisances environnementales éventuellement mises en place...).

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Références bibliographiques

- (a) Biowallonie, 2021. Les chiffres du bio 2020. 2^{ème} version. Biowallonie : Namur, Belgique. [🔗](#)
- (b) Eurostat, 2019. Statistics explained. Agri-environmental indicators - Livestock patterns. [🔗](#)

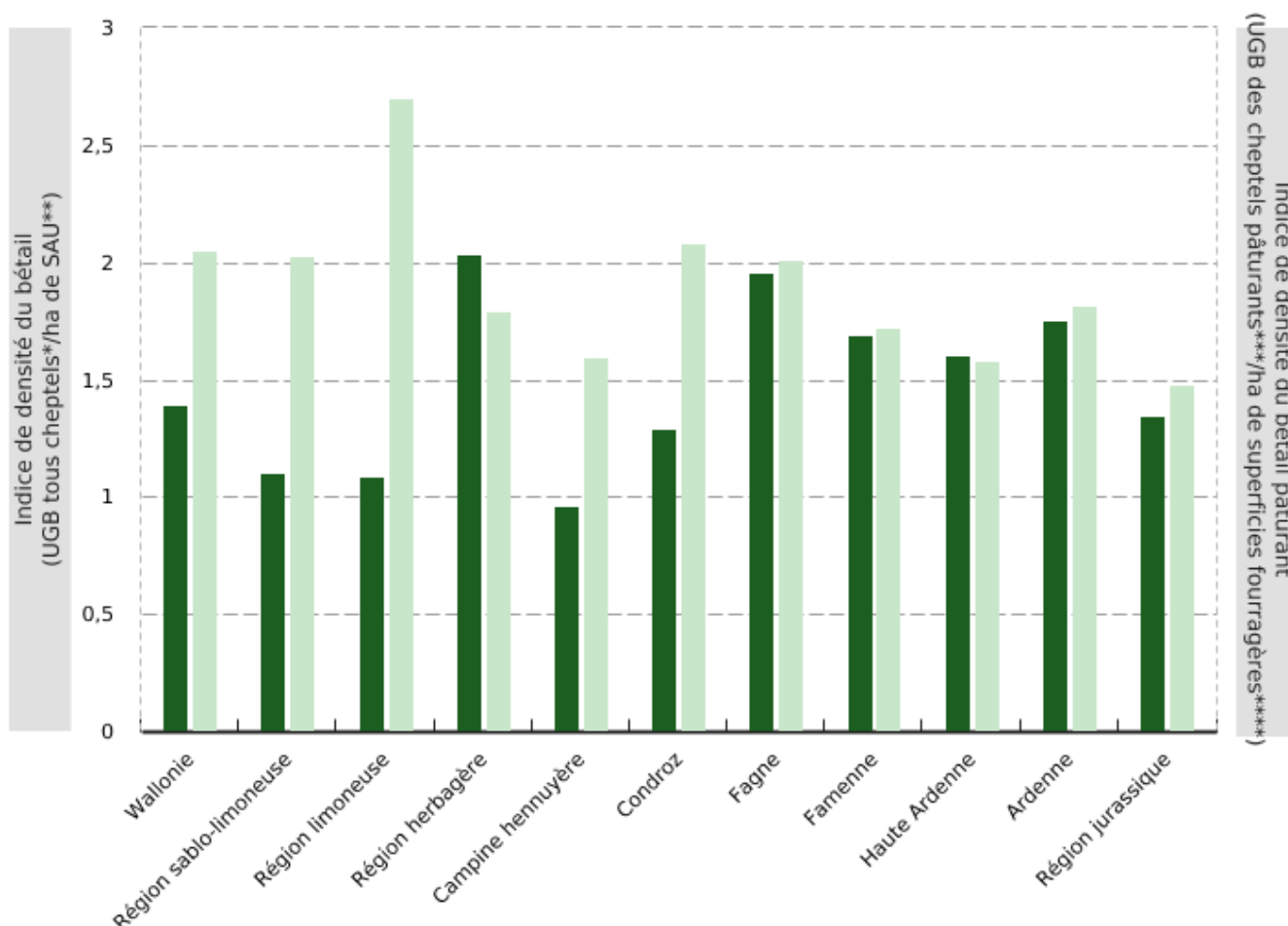
Ressources utiles

- Indicateur "*Agri-environmental indicator : livestock patterns*". Eurostat. [🔗](#)
- Page internet "Cheptel bovin" du site de l'État de l'agriculture wallonne. SPW ARNE. [🔗](#)
- Page internet "Cheptel porcin" du site de l'État de l'agriculture wallonne. SPW ARNE. [🔗](#)
- Page internet "Cheptel ovin et caprin" du site de l'État de l'agriculture wallonne. SPW ARNE. [🔗](#)
- Page internet "Cheptel avicole" du site de l'État de l'agriculture wallonne. SPW ARNE. [🔗](#)

En savoir plus ?

La comparaison des régions agricoles de Wallonie [↗](#) montre qu'en 2020 l'indice de densité du bétail était le plus élevé (> 1,5 UGB/ha de SAU) dans la plupart des régions spécialisées en élevage bovin (Région herbagère, Fagne, Ardenne, Famenne et Haute Ardenne), tandis que l'indice de densité du bétail pâturant était le plus élevé (> 2 UGB/ha de superficies fourragères) dans les régions spécialisées en grandes cultures (Région limoneuse, Condroz et Région sablo-limoneuse). Ces dernières sont également celles qui, avec la Campine hennuyère, affichaient le plus grand écart entre les deux indices, l'indice de densité du bétail pâturant étant près de 2 fois plus élevé que l'indice de densité du bétail. Ces différences s'expliquent essentiellement par les différences de part de SAU totale affectée à la production fourragère et aux prairies permanentes, elles-mêmes liées aux différences de potentiel agronomique des terres agricoles. En 2020, cette part atteignait 98 % en Haute Ardenne, 94 % en Région herbagère, 89 % en Ardenne et en Région jurassique, 80 % en Fagne, 77 % en Famenne, tandis qu'elle s'élevait à 28 % en Région limoneuse, 38 % en Région sablo-limoneuse et 44 % dans le Condroz.

Indices de densité du bétail par régions agricoles de Wallonie (2020)



■ Indice de densité du bétail ■ Indice de densité du bétail pâturant

* Unités gros bétail relatives aux bovins, porcins, ovins, caprins, équidés, poulets, poules et lapins. Pour les équidés et lapins, comptant pour 7,6 % des UGB (tous cheptels), la densité est supposée uniforme sur le territoire wallon étant donné que les données par régions agricoles ne sont pas connues.

** Superficie agricole utilisée

*** Unités gros bétail relatives aux bovins, ovins, caprins et équidés. Pour les équidés, comptant pour 9,1 % des UGB (cheptels pâturants), la densité est supposée uniforme sur le territoire wallon étant donné que les données par régions agricoles ne sont pas connues.

**** Terres arables affectées à la production fourragère et prairies permanentes

REEW – Sources : Statbel (Office belge de statistique) ; SPW ARNE - DEMNA ; Confédération belge du cheval (traitements SPW ARNE - DEMNA)

© SPW - 2022

